

**Le Conseil de la MRCVG persiste et signe dans leur demande pour l'obtention
d'un chef-lieu associé à un district judiciaire pour le Palais de justice de
Maniwaki**

Maniwaki, le 15 novembre 2024 – Les élus de la MRC Vallée-de-la-Gatineau poursuivent les actions dans le cadre de la démarche entourant l'obtention de la désignation du Palais de justice de Maniwaki à titre de chef-lieu associé à un district judiciaire exclusif au territoire de la Vallée-de-la-Gatineau.

Cette démarche est d'ailleurs appuyée par les communautés de Lac Barrière, Kitigan Zibi Anishinabeg, et le Centre d'Amitié autochtone de Maniwaki afin de respecter les réalités propres au territoire tant linguistique que socioéconomique, la présence importante des communautés des Premières Nations qui commande une reconnaissance des besoins propres à leur culture, leur langue, le tout dans le respect de leurs traditions.

En complément de cette démarche, il était demandé depuis plus d'un an, le rapatriement de la gestion des dossiers en comparution criminelle et l'assignation exclusive des magistrats de Gatineau au Palais de justice de Maniwaki au détriment de Mont-Laurier et Saint-Jérôme.

Une évolution positive est constatée au profit des justiciables de la MRC par la confirmation de la juge coordonnatrice pour l'Outaouais, l'honorable Patsy Bouthillette, qui affirme qu'à moins d'urgence ce sont les juges de Gatineau qui assureront les rôles réguliers de la Chambre de la jeunesse à Maniwaki, ainsi que les procès.

Malgré cette petite victoire, les élus de la MRCVG souhaitent réitérer leurs demandes et relancent pour une nouvelle fois le ministre de la Justice, M. Simon Jolin-Barette de mettre en place les procédures nécessaires pour la création d'un nouveau district judiciaire correspondant aux limites du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dont le chef-lieu serait à Maniwaki. Le Conseil de la MRC prévoit adopter officiellement une résolution en ce sens, appuyé par les représentants des Premières Nations, lors de leur prochaine séance à la fin novembre.

« J'estime que la population de notre région a le droit d'être desservie au même titre que l'ensemble de la population du Québec. Notre MRC est un territoire géographique qui appartient à la région administrative de l'Outaouais, tant au niveau de ses valeurs que de ses réalités socioéconomiques. J'estime qu'après nos nombreuses démarches, nous aurons démontré le sérieux de la démarche auprès du Ministre et que celui-ci interviendra pour l'avancement de ce dossier primordial et prioritaire pour notre région », a déclaré la préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, Mme Chantal Lamarche.

-30-

Pour plus d'informations :

Natacha Desjardins

Coordonnatrice aux communications

MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

ndesjardins@mrcvg.qc.ca